



**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du vendredi 3 mars 2023**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :
23 février 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :
En exercice : 16
Présents : 09
Votants : 10

Présidence de séance
Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance
Guy PENNEC

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Anne-Catherine LUCAS, Nicole SEGALÉN-HAMON, Julien KERGUILLEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN (représenté par Jean-Paul VERMOT), Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC.

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Jean-Paul VERMOT.

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 03 mars 2023

OBJET	APPROBATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023
ACTE	CS-2023-01-N03
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

Après avoir entendu le Rapporteur ;

Après avoir pris connaissance du dossier ;

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE :

- de la présentation des orientations générales du budget pour 2023
- du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 sur la base du rapport ci-annexé.

Votants	09
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 03 mars 2023

Le Président
Jean-Paul VERMOT

